

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS
--

Procès-verbal du conseil d'administration ordinaire de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis, tenu au 420, route 132 Ouest, Amqui ainsi qu'en visioconférence le 15 juillet 2025 à compter de 9 h 00, sous la présidence de M. Martin Soucy.

1. Ouverture de l'assemblée

Sont présents

M. Martin Soucy	Maire de Mont-Joli	MRC de La Mitis
M. Georges Guénard	Maire de Saint-Vianney	MRC de La Matapédia
Mme Sylvie Blanchette	Mairesse d'Amqui	MRC de La Matapédia
M. Gérard Grenier	Maire de Lac-au-Saumon	MRC de La Matapédia
M. Georges Deschênes	Maire de Saint-Gabriel	MRC de La Mitis

Sont aussi présents

M. Vincent Dufour	Directeur général	Régie
Mme Jennifer Smith	Adjointe Adm. - Compt.	Régie

Sont absents

M. Pascal Rioux	Maire de Saint-Donat	MRC de La Mitis
M. Joël Tremblay	Directeur général	MRC de La Matapédia

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2025-25

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 27 mai 2025
4. Comptes à payer
5. Comptes à recevoir
6. Embauche adjointe administrative / commis-comptable
7. Transport et traitement des déchets
 - 7.1 Résultats appel d'offres – acquisition de planchers mobiles
 - 7.2 Résultats appel d'offres – Transport et traitement des déchets

- 8. Multiplateforme
 - 8.1 Suivi
- 9. Collecte
 - 9.1 Suivi
 - 9.2 Location de conteneurs
 - 9.3 Achat de bacs bruns
- 10. PGMR
 - 10.1 Suivi
 - 10.2 Plastiques agricoles – MRC de La Mitis
 - 10.3 Appui – Café réparation Accorderie de La Matapédia
- 11. Divers
- 12. Levée de l'assemblée

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 27 mai 2025

Résolution 2025-26

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Georges Guénard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du 27 mai 2025 tel que présenté. Le procès-verbal ayant été transmis avec l'avis de convocation, le conseil en est dispensé de lecture.

4. Comptes à payer

Résolution 2025-27

Prélèvements	# 971 à 978	27 393.76 \$
Dépôts directs et prêts	# 500699-500731	1 321 237.43 \$
Salaires	# 501951-501968	40 102.57 \$
Total		1 388 733.76 \$

De ce montant, 9 013.60 \$ concerne le projet de multiplateforme.

Il est proposé par M. Georges Guénard, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes à payer de juin et juillet 2025 pour un total de 1 388 733.76 \$.

5. Comptes à recevoir

M. Vincent Dufour présente les comptes à recevoir au 31 mai 2025.

6. Embauche adjointe administrative / commis-comptable

Résolution 2025-28

CONSIDÉRANT QUE le processus de recrutement est terminé et qu'une candidate a été retenue;

CONSIDÉRANT QUE la candidate retenue possède l'expertise pour assumer l'ensemble des responsabilités dévolues à ce poste.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Gérard Grenier, appuyé par Mme Sylvie Blanchette d'entériner l'embauche de Mme Jennifer Smith à titre d'adjointe administrative / commis-comptable selon l'échelle salariale en vigueur.

7. Transport et traitement des déchets

7.1 Résultats de l'appel d'offres pour l'acquisition de planchers mobiles

Résolution 2025-29

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Georges Guénard et résolu à l'unanimité d'annuler l'appel d'offres pour l'acquisition de planchers mobiles.

7.2 Résultats de l'appel d'offres pour le transport et le traitement des déchets

Résolution 2025-30

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit poursuivre le transbordement des déchets et matières organiques au-delà du 31 décembre 2025 en raison des délais à l'implantation du projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse;

CONSIDÉRANT QUE la Régie possède une entente avec la Ville de Rivière-du-Loup pour la disposition des matières résiduelles au LET de Cacouna et avec la SÉMER pour le traitement des matières organiques pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Ville de Rivière-du-Loup prévoit le transport et la disposition de 4000-5000 tonnes de matières dans un LET externe, moyennant une compensation pour la différence de coût;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2025-11 de la RITMR de déposer un appel d'offres pour le transport et traitement des matières résiduelles et organiques qui comprendra les paramètres suivants :

- a. Transport des matières résiduelles et organiques entre Mont-Joli et Cacouna;

- b. Transport de 4000-5000 tonnes de matières résiduelles entre Mont-Joli et un LET externe;
- c. Traitement de 4000-5000 tonnes de matières résiduelles dans un LET externe;
- d. Durée du contrat de 1 an (2026) avec possibilité de renouvellement de 6 mois à 1 an (2027).

CONSIDÉRANT QUE suite à un appel d'offres, la RITMR a reçu deux soumissions déclarées conformes, soit :

- JAFFA : 2 939 652.06 \$
- GFL : 2 376 432.65 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Gérard Grenier, appuyé par Mme Sylvie Blanchette et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de transport et traitement des matières résiduelles et organiques à GFL au montant de 2 376 432.65 \$.

8. Multiplateforme

8.1 Suivi

Suivi concernant le projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse. Il y est question notamment de :

- Rencontre du comité de suivi du 3 juillet 2025;
- Retour concernant le BAPE.

9. Collecte

9.1 Suivi

Suivi concernant le dossier de la gestion des collectes de matières résiduelles au niveau de la RITMR. Il y est question notamment de :

- Collecte 2026;
- Conteneurs à chargement arrière;
- Identifiants municipaux pour les conteneurs;
- Communication avec ÉEQ.

9.2 Location de conteneurs

Résolution 2025-31

CONSIDÉRANT QUE la Régie et Éco Entreprise Québec ont signé une entente concernant le service de collecte sélective;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette entente, la Régie sera remboursée pour la location de conteneurs selon certains critères;

CONSIDÉRANT QUE Matrec a déposé une offre de service pour la location de conteneurs allant jusqu'à 25 000\$.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Gérard Grenier et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature de l'offre de service de Matrec jusqu'à 25 000\$ pour la location de conteneurs pour la collecte sélective.

9.3 Achat de bacs bruns

Résolution 2025-32

CONSIDÉRANT QUE la Régie avait fait l'acquisition des bacs bruns municipaux et de 80 bacs bruns à l'hiver afin de répondre aux demandes en bacs bruns (nouvelles constructions, nouveaux résidents, bacs brisés, etc.);

CONSIDÉRANT QUE la demande en bacs a été plus grande que prévu et qu'une demande de prix a été faite pour 110 bacs bruns, distribués dans les deux MRC.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Georges Guénard et résolu à l'unanimité d'entériner les soumissions suivantes chez USD Global pour la fourniture de bacs bruns au montant total de 10 801.80\$ avant taxes, livraison incluse :

- MRC de La Matapédia – Soumission 121486;
- MRC de La Mitis – Soumission 121485.

10. PGMR

10.1 Suivi

Suivi de la mise en œuvre du plan d'action 2024 du PGMR 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis. L'équipe de la RITMR travaille sur les projets suivants:

- Brigade verte;
- Café-réparation;
- Tarification incitative;
- ICI on recycle – MRC;
- Consigne;
- Bac brun multilogements.

10.2 Plastiques agricoles- MRC de La Mitis

La MRC de La Mitis a adopté la résolution CM 25-06-149 qui demande à la RITMR d'élaborer une stratégie de déploiement suivant les recommandations du rapport, notamment concernant la mise en place d'un projet de collecte et le maintien du comité de pilotage.

10.3 Appui – Café réparation Accorderie de La Matapédia

Résolution 2025-33

CONSIDÉRANT les objectifs de réduction des déchets du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) conjoint 2023-2029 des MRC de La Matapédia et de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE la RITMR est mandatée par les MRC de La Matapédia et de La Mitis pour la gestion des matières résiduelles et l'application du PGMR;

CONSIDÉRANT que l'Accorderie de la Matapédia a un projet de café-réparation visant à favoriser le réemploi des objets plutôt que de les remplacer, contribuant ainsi à la réduction des déchets;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond aux objectifs du PGMR;

CONSIDÉRANT QUE la mesure 3.1 du PGMR est de promouvoir les initiatives favorisant le réemploi des matières par la réparation;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Guénard, appuyé par M. Gérard Grenier et résolu à l'unanimité que la RITMR donne son appui au projet de café-réparation de l'Accorderie de La Matapédia.

11. Divers

Aucun point divers.

12. Levée de l'assemblée

Résolution 2025-34

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 10 h 50.

Martin Soucy
Président

Vincent Dufour
Directeur général et secrétaire-trésorier